



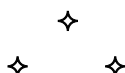
BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

COMPTE-RENDU de la REUNION du 18 mars 2019

Les documents présentés en séance qui constituent les annexes au présent compte-rendu sont téléchargeables sur le site www.smegreg.org.

L'ordre du jour de cette réunion présidée par M. DUCOUT était le suivant :

- 1- Validation du compte-rendu du 26 mars 2018 ;
- 2- Rapport d'activité 2018 (SMEGREG) ;
- 3- Volumes délivrés par la régie de l'Eau Industrielle de la presqu'île d'Ambès (Bordeaux Métropole) ;
- 4- Evolution des prélèvements dans les nappes profondes sur la Presqu'île d'Ambès (SMEGREG) ;
- 5- Modification du SAGE : points à modifier et procédure (SMEGREG) ;
- 6- Avis, informations et questions diverses.



Etaient présents :

Collège des élus :

Messieurs **CAMEDESCASSE** et **DUCOUT** (AMG), **RENARD** (CD 33) et **TURON** (EPTB Nappes profondes)

Collège des usagers :

Monsieur **ALEZINE** (SEPANSO)

Collège des administrations :

Madame **GIRAUD** (ARS)

Monsieur **MARTIN** (DDTM33)

Etaient excusés pour le compte des membres de la CLE :

Madame **JACQUET** (Bordeaux Métropole)

Messieurs **MINJAT** (CA33) et **GUIMON** (AEAG)

Assistaient également à la réunion :

Mesdames **BRICHE**, **LARBODIE**, et **DEBRIEU-LEVRAT** (Département de la Gironde), **VIALLET-NOUHANT** (CA33), **CARALCONTI** de **G. MENDES** (Stagiaire SMEGREG), **MAUCORT** (Bordeaux Métropole)

Messieurs de **GRISSAC** et **LAFFICHER** (SMEGREG), **RIVET** (Bordeaux Métropole)



Monsieur Ducout ouvre la séance à 14h35 et annonce que Céline Debrieux-Levrat quittera le Département début mai. Mmes Briche et Larbodie assureront le secrétariat administratif de la CLE après son départ.

Il est indiqué que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du compte-rendu et en garantir son exactitude.

1. Validation du compte-rendu du 26 mars 2018

En l'absence de remarque, le compte-rendu de la réunion du 26 mars 2018 est validé en l'état.

2. Rapport d'activités 2018 (SMEGREG)

Le rapport d'activités du SMEGREG pour l'année 2018 est présenté par M. de Grissac et n'appelle pas d'observation. Ce rapport est téléchargeable sur le site www.smegreg.org.

3. Volumes délivrés par la Régie de l'Eau Industrielle de la presqu'île d'Ambès (Bordeaux métropole)

La présentation est faite par M. Rivet.

Il rappelle l'objectif du service qui est de limiter les prélèvements à l'Eocène, protéger la ressource, favoriser le développement industriel d'Ambès et fournir de l'eau en qualité et quantité suffisante pour les usages industriels.

L'eau distribuée est pompée en Garonne lorsque la qualité du fleuve l'autorise (faible teneur en chlorures et matières en suspension), puis traitée par décantation dans l'usine de Saint-Louis-de-Montferrand et stockée dans les étangs de Beaujet et de la Blanche, le prélèvement de l'Eocène n'intervenant qu'en secours. M. Rivet fait un bilan des volumes sur les années 2009 à 2018 :

- production élevée en 2018 à cause du climat : 1,2 Mm³ prélevés dans la Garonne ;
- volume délivré en 2018 : 953 505 m³ ;
- 2014-2016 : volumes plus bas car Michelin avait un problème avec le COT et donc ne consommait plus d'eau industrielle. Il a repris en 2017 (400 000 m³) ;
- Cofrablack a fermé mais augmentation du volume délivré quand même.

M. Turon ajoute que l'eau industrielle livrée a été de qualité insuffisante par rapport au process pour un certain nombre d'usages et notamment les chaufferies. L'idée du stockage et de l'affinage de l'eau dans les étangs a été une fausse bonne idée car elle s'y recharge en matière indésirable. Pour Michelin, il a fallu des études, des traitements et la consommation a repris. La chimie de l'eau est complexe.

M. Renard demande si la capacité de stockage est bien de 2,3 Mm³ et constate qu'il y a un excédent si la production de l'usine est de 1,1 Mm³ et que le volume livré est de 953 000 m³. M. Ducout souhaite lui savoir si Michelin suit la qualité de l'eau et s'il prélève tout pour son besoin. M. Rivet leur répond que la capacité de stockage est bien de 2,3 Mm³ et qu'il y aurait une marge de progrès dans les volumes délivrés, que Michelin prélève aussi ailleurs. Un travail est en cours sur l'optimisation mais il y a toujours la problématique du COT dissous, il faudrait un affinage sur filtre à charbon mais se pose alors la question du coût. Le travail se fait pour le moment sur la conservation d'un taux de COT acceptable.

A M. Ducout qui demande le volume pris par Michelin dans l'Eocène, M. Rivet répond qu'il ne le sait pas.

M. Renard estime que la question est importante pour les besoins à venir éventuels, il n'y a pas une grande marge de manœuvre pour des besoins nouveaux. M. Rivet indique qu'il y a eu des sollicitations mais pas pour des besoins importants. M. Turon ajoute qu'il y a une marge de manœuvre mais qui reste fonction du bouchon vaseux.

M. Rivet reprend sa présentation en indiquant que :

- 8 industries avec forages à l'Eocène représentent une substitution de 790 000 m³/an (un arrêté préfectoral les oblige à prendre de l'eau industrielle),
- 12 industries sans forage à l'Eocène représentent une substitution de 150 000 m³/an (eau potable- Béchade et Beauregard),

soit 940 000 m³/an en moyenne d'économies d'eau depuis 10 ans à l'Eocène.

M. Ducout indique que cela ne correspond pas au 2 Mm³ prévus mais permet tout de même d'avoir un équilibre financier pour le service d'eau industriel.

Il rappelle que l'Agence de l'eau avait très bien participé financièrement sur ce projet et l'Union européenne aussi. M. de Grissac ajoute qu'il n'y aurait pas eu de subvention européenne si le projet ne

s'était pas fait très vite ce qui explique que les études n'ont peut-être pas été poussées au bout d'où les problèmes de COT. M. Renard indique qu'à l'époque il y avait des gravières pour la décantation. M. Turon liste qu'avant le COT, il y avait eu les chlorures aussi. Heureusement que Michelin a joué le jeu pleinement parce qu'il en avait les moyens.

M. Ducout demande si on peut rester sur un ordre de grandeur de 1 Mm³/an et M. Rivet indique que c'est bien l'objectif, même s'il espère plus.

4. Evolution des prélèvements dans les nappes profondes sur la Presqu'île d'Ambés (SMEGREG)

Appuyant ses propos sur un diaporama, M. de Grissac rappelle le périmètre d'analyse, son objet, le recensement des forages profonds et l'analyse qui porte sur l'évolution des prélèvements par usage, par usage et selon l'origine de l'eau, et l'évolution des prélèvements par usage et des prélèvements industriels selon l'origine de l'eau hors forages rebouchés ou non exploités et achat d'eau industrielle à Bordeaux métropole. M. de Grissac présente ensuite une synthèse de ces évolutions. La présentation est disponible sur le site du SMEGREG.

M. Ducout indique que les besoins en eau potable vont continuer à augmenter mais pourront-ils dans ce secteur continuer à bénéficier de l'Eocène ? M. de Grissac précise que ce territoire sera alimenté par l'eau venant du champ captant Landes du Médoc via le SIAO de Carbon Blanc.

M. Rivet signale qu'il s'agit du secteur appelé côte 43 et que le réseau est fuyard et qu'il y a encore du travail à faire pour économiser de l'eau. C'est un vieux réseau et il y a des fuites à trouver.

M. Ducout conclut que cette présentation permet de voir qu'on pouvait déjà faire des choses à l'époque.

5. Modification du SAGE : points à modifier et procédure (SMEGREG)

M. de Grissac indique que désormais les SAGE peuvent être modifiés et non plus seulement révisés. M. Ducout indique que cela peut être fait si l'on ne touche pas trop aux principes généraux et que le sujet est délicat sur les SCoT.

Plusieurs propositions de modifications sont faites. En ce qui concerne la fusion de communes et le zonage du SAGE. La commune de Val de Virvée est à cheval sur les zones Centre et Nord. Il existe un forage de substitution à Salignac. M. Renard note que cela est important et qu'il serait donc cohérent que la commune soit en zone Nord. M. Ducout indique qu'il n'y a pas d'éléments pour ne pas faire cette modification.

Pour ce qui est du respect des VMPO, il n'est pas proposé de faire de modification pour les UG du Campano-Maastrichien et de l'Oligocène centre qui sont respectivement sous les VMPO depuis 7 et 10 ans.

Concernant les UG du Littoral, Oligocène et Eocène, les VMPO avaient été fixés par défaut. Il est proposé de les réviser mais des études complémentaires doivent être faites avec la mise en œuvre du champ captant Landes du Médoc en prenant en compte l'augmentation de la population. Il faut tester dans le modèle mais avec des scénarios réalistes.

M. Ducout s'interroge sur les délais. M. de Grissac explique que cela peut être fait très vite mais il faut d'abord faire tourner les modèles avec les scénarios réalistes donc il faut se laisser du temps. M. Alezine indique qu'il faudrait que cela soit fait avant le lancement de la consultation par Bordeaux Métropole pour la réalisation du champ captant des Landes du Médoc. Les résultats obtenus permettraient de répondre aux polémiques de l'association Vive la forêt. M. Renard indique qu'en effet c'est un premier élément qui peut être anticipé et ajoute qu'il faut aussi regarder le rendement du réseau sur ce secteur, l'urbanisme, le facteur anthropique. M. de Grissac précise qu'il faut construire des scénarios d'exploitation de la ressource. La complexité de l'exercice réside dans le fait qu'il faut ajouter des points de prélèvements supplémentaires en lien avec l'augmentation de la population. Cela peut se faire en deux temps, dans l'année pour calmer la polémique avec les infrastructures actuelles puis des études plus approfondies à suivre pour prendre en compte la prospective. M. Ducout est d'accord sur le travail

en deux temps. Les délais sont importants. M. de Grissac indique que cela est au programme du BRGM pour l'année 2019.

Pour ce qui est des VMPO dans l'Eocène Nord, UG non déficitaire, il est proposé une modification avec augmentation d'environ 20% du VMPO. Celui-ci avait été fixé par défaut et cela nous prive d'une solution de substitution sur le nord du département. Il existe déjà deux solutions de substitution dans cette UG (Salignac et Bayas). M. Renard indique que cela permettrait une compensation par rapport à l'Eocène centre.

M. Ducout indique qu'il s'agit bien dans cet exercice de reprendre les VMPO qui n'ont pas été modélisés et qui ont été arrêtés faute de scénario. Il conclut que cela engendrera une augmentation d'environ 10 Mm³ en plus avec l'ensemble des propositions, soit un ordre de grandeur de 20% pour rester dans la ligne de modification acceptable et pas de révision qui impliquerait un changement de stratégie. Il faut que les chiffres soient présentés en 2019 pour une modification début 2020. Il faut une présentation du dossier en novembre 2019 avec un avis de l'Etat en amont et suite à cela, la CLE pourra donner son approbation.

6. Avis, informations et questions diverses

A0- Compte-rendu de l'exercice de la délégation donnée au secrétariat technique (SMEGREG)

M. de Grissac rend compte de la délégation donnée au SMEGREG depuis le début de l'année 2019.

A1 - Avis sur le projet de SAGE Garonne

La CLE du SAGE Vallée de la Garonne a décidé, le 16 octobre 2018, d'engager les consultations administratives sur son projet de SAGE.

Si les emprises du SAGE Nappes profondes de Gironde et du SAGE Vallée de la Garonne se superposent, les périmètres de ces deux SAGE sont distincts. Il existe néanmoins des zones d'interface par lesquelles les eaux peuvent passer d'un périmètre à l'autre.

L'Atlas des zones à enjeux aval prévu par le SAGE Nappes profondes encadrerait les éventuelles situations où le bon état des eaux superficielles nécessiterait des règles particulières et locales de gestion des nappes profondes.

La première proposition d'Atlas des zones à enjeux aval, en cours d'élaboration, n'a pas révélé de zone où un tel encadrement serait nécessaire.

Avis du bureau de la CLE, formulé à l'unanimité des membres présents :

Considérant que les dispositions et règles du projet de SAGE Vallée de la Garonne apparaissent compatibles et complémentaires avec celles du SAGE Nappes profondes de Gironde,

le bureau de la CLE du SAGE Nappes profondes de Gironde :

- juge le projet de SAGE Vallée de la Garonne compatible avec le SAGE Nappes profondes de Gironde,
- émet un avis favorable sur ce projet de SAGE.

A2 – Avis sur le projet de captage AEP de Saumos Le Temple

Le SIAEP de Saumos – Le Temple a engagé une procédure pour la régularisation de la situation administrative de son forage F2 situé à Saumos et utilisé pour la production d'eau potable. La démarche vise à l'instauration des périmètres de protection prévus par le Code de la santé publique.

D'après la coupe technique figurant dans le dossier, le forage est équipé pour capter l'eau entre 227,2 m et 288,7 m de profondeur.

Du point de vue géologique, d'après la coupe validée figurant en banque du sous-sol (coupe reprise dans l'avis de l'hydrogéologue agréé présent dans le dossier), l'ouvrage pénétrerait dans l'Eocène supérieur à partir de 268 m de profondeur après avoir traversé un niveau de marne de 255 à 268 m.

Du point de vue hydrogéologique, la diagraphie de flux figurant dans le dossier constate que les entrées d'eau dans le forage se font à près de 90% entre 265 m et 273 m et à 10% au-delà de la profondeur de 280 m.

Dans ces conditions et sous réserve de l'exactitude des données et de leur bonne interprétation, le forage capterait à la fois le réservoir oligocène et celui de l'Eocène supérieur, ce dernier fournissant l'essentiel du débit.

Il convient toutefois de noter que la majeure partie des arrivées d'eau se ferait au droit de formations identifiées comme des marnes dans la coupe géologique, c'est-à-dire de formations à faible potentiel aquifère par nature.

Un doute existe donc quant au rattachement de l'ouvrage à une ou deux unités de gestion du SAGE et il apparaît nécessaire de clarifier la situation conformément à la disposition 50 du SAGE et à l'article 2 de son Règlement. Pour mémoire, il est rappelé que le SAGE stipule que "l'attribution stratigraphique d'un ouvrage est proposée par le pétitionnaire et validée par l'Etat, qui s'appuie le cas échéant sur le BRGM".

Les unités de gestion du SAGE concernées seraient donc l'Oligocène et l'Eocène littoral, toutes deux classées non déficitaires, la possibilité que l'ouvrage capte les deux réservoirs ne pouvant pas être écartée à ce stade.

Si le forage captait en effet deux réservoirs, il conviendrait de se référer à l'avis de la CLE du 18 mars 2013 qui stipule que : « *S'agissant du devenir des ouvrages reconnus non conformes car permettant le prélèvement dans deux aquifères distincts superposés, il convient :*

- *d'imposer le rebouchage ou la réhabilitation de l'ouvrage si celui-ci n'est pas exploité régulièrement ;*
- *d'évaluer le risque lié aux échanges durant les périodes de repos si l'ouvrage est exploité et le cas échéant de surseoir au rebouchage ou à la réhabilitation tant que l'exploitation perdure. »*

Autres considérations :

On notera que les performances du service sont bonnes (avec un ILP faible et un rendement de 86,7 % en 2017) et que les volumes sollicités dans l'autorisation de prélèvement apparaissent justifiés (30 m³/h - 600 m³/j – 75 000 m³/an).

Il convient enfin de noter la présence, sur la parcelle sur laquelle se trouve le forage F2, d'un forage au Miocène dont le statut n'est pas précisé et pour lequel il n'est pas indiqué si l'obligation de procéder à des diagnostics décennaux est respectée. Faut-il envisager le rebouchage de ce forage, le livrer dans un réseau de suivi ?

Avis du bureau de la CLE, formulé à l'unanimité des votants, les services instructeurs ne participant pas au vote :

Considérant :

- l'usage de l'eau, à savoir l'alimentation en eau potable ;
- les performances du service ;
- la justification des débits sollicités ;
- les unités de gestion potentiellement concernées, à savoir l'Oligocène littoral et l'Eocène littoral non déficitaires ;
- le doute quant à l'aquifère capté et quant au fait que le forage capte deux réservoirs ;
- l'absence d'échange entre réservoirs lors de la diagraphie de flux au repos ;
- l'avis de la CLE du 18 mars 2013 relatif à la gestion des forages non conformes pour défaut d'isolation des réservoirs ;
- le fait que l'ouvrage fasse l'objet d'une exploitation continue ;

et sous réserve que :

- l'attribution stratigraphique du forage, et donc du ou des aquifères captés, soit précisée conformément aux exigences de la disposition 50 du SAGE (proposition de rattachement par le pétitionnaire, validation par l'Etat avec appui si besoin du BRGM) ;
- dans le cas où deux réservoirs distincts seraient effectivement captés, l'ouvrage fasse l'objet :
 - ✓ d'un rebouchage dans les règles de l'art en cas d'arrêt de son exploitation ;
 - ✓ d'une réhabilitation dans le cas d'une exploitation discontinue ;

- ✓ d'une exploitation continue (pompage quotidien) ;
 - le forage Miocène soit rebouché dans les règles de l'art ou fasse l'objet des diagnostics décennaux exigés par la réglementation ;
- le bureau de la CLE juge la régularisation de l'ouvrage compatible avec le SAGE Nappes profondes de Gironde.

I1 – La lettre des Nappes profondes n°6

M. de Grissac présente le nouveau numéro de la newsletter.

I2 – Evolution des prélèvements- Etat des UG

Suite à la présentation de M. de Grissac, M. Ducout demande ce qu'il en est de Thil-Gamarde. M. Rivet indique qu'une demande a été faite auprès de l'ARS pour la remise en service de Gamarde pour 250 m³/h. M. Turon demande des chiffres complets pour la prochaine CLE à quoi s'ajoute une présentation de la stratégie de prélèvements complète M. Rivet.

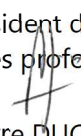
I3 – Programme SMEGREG 2019

Suite à la présentation de M. de Grissac, M. Renard souhaite qu'il y ait aussi une régénération des actions en direction des professionnels pour une diminution des volumes en ciblant les secteurs d'activités où il y a de fortes consommations en eau (hôtels, professions fortement consommatrices...). M. Ducout indique qu'il peut être demandé à la CCI de venir en réunion pour identifier les secteurs d'activités et ensuite trouver les bons leviers. Pour M. Renard il y a nécessité à être pro-actif par rapport au dépassement des VMPO.

Pour information, la prochaine réunion de la CLE SAGE Nappes profondes de Gironde se tiendra le 8 juillet à 14h30 salle René Cassagne, à l'Hôtel du Département.

A Bordeaux, le 3 juillet 2019

Le Président de la CLE
du SAGE Nappes profondes de Gironde


Pierre DUCOUT